

BARÈME DES HONORAIRES 2024

En application des articles L. 111-1 et L. 111-2 du code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe. Durée du contrat : Le mandat vous est consenti à titre irrévocable pour une période de 6 mois à compter de sa signature. Passé ce délai et sauf dénonciation, il se poursuivra par tacite reconduction tous les 6 mois, pour une durée maximale de 24 mois.

LES HONORAIRES SONT À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR POUR LA VENTE ET LA RÉDACTION. ILS SONT PARTAGÉS POUR LA LOCATION.

● VENTE

HONORAIRES HT

HONORAIRES TTC

FONDS DE COMMERCE

- jusqu'à 50 000 €
- de 50 001€ à 100 000€
- de 100 001€ à 600 000€
- au delà de 600 001 €

5 000 €
8 333,33 €
8,33 %
6,67 %

6 000 €
10 000 €
10 %
8 %

DROIT AU BAIL

8,33 %

10%

avec un minimum forfaitaire de 8333,33 € HT, soit 10 000 € TTC

MURS COMMERCIAUX

5 %

6 %

avec un minimum forfaitaire de 8333,33 € HT, soit 10 000 € TTC

PARTS SOCIALES

Honoraires calculés sur le prix du Fonds de commerce

LICENCE IV

1 500 €

1 800 €

● LOCATION

HONORAIRES HT

HONORAIRES TTC

CHARGE

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS, GARAGE, ENTREPÔT, ETC.

16,67% du loyer annuel HT
+
5%HT du loyer annuel HT

20 % du loyer annuel HT
+
6% du loyer annuel HT

Acquéreur
+
Vendeur

LICENCE IV

500 €
+
300 €

600 €
+
360 €

Acquéreur
+
Vendeur

ETAT DES LIEUX

3 € / m²
+
3 € / m²

3,60 € / m²
+
3,60 € / m²

Acquéreur
+
Vendeur

● REDACTION

HONORAIRES HT

HONORAIRES TTC

REDACTION BAIL

750 €

900 €

ESTIMATION

Sur devis, à partir de 460 € HT, soit 552 € TTC

REDACTION COMPROMIS DE VENTE

750 €

900 €

AUDIT ORGANISATIONNEL

Sur devis, à partir de 700 € HT, soit 840 € TTC

*sauf dérogation

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française. Code de la consommation, article L. 133-4 « Lors de la conclusion de tout contrat écrit, le consommateur est informé par le professionnel de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. »

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

Ces honoraires sont susceptibles de varier en fonction du dossier, du montant des produits et de l'évolution de la négociation. Non-détention de fonds. L'agence Actives transactions Conseils ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.